Fapt la cgt
pour le droit à la communication
FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 23 novembre 2016

ORANGE

La direction veut elle régler la situation de reclassés ?

Lors de la seconde et dernière réunion de négociations, la Direction est restée campée sur sa proposition de réouverture du « droit d'option ».

Pire, au lieu d'ouvrir ce droit sans date butoir elle ne l'ouvrirait que pour 1 an voire 2, revenant ainsi à la situation de blocage qui a amené les Organisations Syndicales à être convoquées à cette négociation.

La direction refuse de reconnaitre le préjudice subi par les fonctionnaires restés sur leur grade de reclassement en 1993, malgré la déclaration préalable commune de la CGT, SUD, CGC et FO demandant cette reconnaissance.

Pourtant la CGT a démontré en séance par un dossier de plusieurs cas comparant des situations de fonctionnaires reclassés en regard de ce qu'ils ont perdu s'ils avaient choisi la reclassification en 1993. En moyenne 60 points de différence (279€/mois-3348€/an en moins), mais avec des situations diverses pouvant atteindre plus de 100 points.

Pour ceux qui opteraient pour la reclassification façon 2016 :

- Pas de budget spécifique mais intégration dans celui des promotions de l'année. Il va falloir expliquer, comment passer de reclassé en reclassifié sur l'indice immédiatement supérieur est en soi une promotion !!!!
- Choix possible de contester et de le défendre devant un jury. Scandaleux quand on tient le poste depuis plusieurs années !
- Choix possible pendant 1 an ou 2 ans….. il restera donc toujours des fonctionnaires reclassés et le problème perdurera.

RIEN POUR AGENTS RECLASSES PARTIS EN RETRAITE…Maintenant ils sont pensionnés de l'Etat.

Nous ne pouvons pas en rester là. Orange ne peut pas continuer à exploiter les fonctionnaires reclassés. Le dialogue social reste à construire tant que la direction d'Orange ainsi que l'Etat ne feront pas un bilan des injustices générées par la réforme des classifications de 1993 jusqu'à aujourd'hui. Il est inconcevable que ces promoteurs de la responsabilité sociale d'entreprise, ces apôtres du discours sur l'humanisation de la digitalisation, ne tiennent pas compte des propositions et des demandes des Organisations Syndicales. Après les lois sur le dialogue social, celle sur le « travail » et quelques autres qui ont pour objet de détricoter la protection des salariés : le patronat n'est toujours pas rassasié !

Les représentants de l'état doivent d'urgence prendre en compte cette situation injuste et rétrograde dans l'entreprise Orange et imposer à la Direction d'Orange de reprendre les négociations et de revenir avec des propositions qui répondent aux exigences d'égalité de traitement que nous avons porté lors de ces deux séances de négociation des 27 septembre et 4 novembre 2016 .

Les négociations doivent se poursuivre et la direction doit revenir avec de vraies propositions. C'est pourquoi la CGT propose à tous les reclassés, d'envoyer à Orange et au ministère de la fonction publique la requête ci-jointe (à personnaliser).

D'après les estimations réalisées par la CGT FAPT :

1) **un écart de 10 points d'indice réel** en fin de carrière, sur la période de 1993 – Départ en retraite pour un agent reclassé,

le **manque à gagner global est estimé à 13 000 euros bruts pour celui-ci.**

2) **L'écart de 10 points d'indice réel** en fin carrière pour un agent reclassé, sur la période de la retraite *(de 60 ans à 80 ans, ou de 62 ans à 80 ans pour les hommes, - de 60 ans à 84,7 ans ou de 62 ans à 84,7 ans pour les femmes / espérance de vie), le manque à gagner global est estimé à :*

(Prendre une des 4 possibilités ci-dessous, a, b, c, ou d)

a) pour les hommes de 62 ans à 80 ans **= 7 550 € bruts**

b) pour les hommes de 60 ans à 80 ans **= 8 380 € bruts**

c) Pour les femmes de 62 ans à 84,7 ans **= 9 520 € bruts**

d) Pour les femmes de 60 ans à 84,7 ans **= 10360 € bruts**

A, Le .. / / 2016

Nom Prénom

Grade

Unité FT

Adresse de l'Unité

Adresse Personnelle

Code Postale - Ville

A Mme la Ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique

A Mr Stéphane Richard
Président du groupe FT-Orange

Copie à Mr Le Député Henri Jibrayel Rapporteur du groupe de Travail / agents reclassés de la Poste et de FT-Orange

Copie aux OS

Objet : Mise en œuvre de mesures de « ré- équilibrages » exceptionnelles en faveur des fonctionnaires dits « reclassés » dans le cadre de la poursuite des négociations du 27 octobre et du 4 novembre dernier entre FT-Orange et les OS.

Mme La Ministre, Mr Le Président du Groupe Orange

Comme le permettait la loi du 2 juillet 1990, j'ai fait le choix de conserver mon grade et mon statut de la Fonction Publique d'Etat plutôt que d'opter pour les nouveaux grades liés aux emplois nés de la séparation des deux entreprises.

A l'époque, l'Etat et son représentant par délégation de pouvoir, Mr Le Président de France Télécom **se portaient garant** du maintien de tous les droits fondamentaux des agents fonctionnaires dits « reclassés » et ainsi que ceux dits « reclassifiés », ainsi que sur l'égalité de traitement de ces « 2 catégories de fonctionnaires » au sein d'Orange .

Or dès 1993, et durant 12 années (de 1993 à fin 2004) ma carrière de fonctionnaire a été bloquée, **purement et simplement, contrairement aux promesses émise à l'époque par les représentants de l'Etat et de FT-Orange !**

A ce jour, ce blocage de carrière sur la période 1993 à 2004 a eu des **effets négatifs** sur ma carrière au-delà de 2004, jusqu'à aujourd'hui, et j'en subirai aussi les conséquences à la retraite...

Je m'aperçois que les collègues dans mon unité, qui ont eu une carrière similaire à la mienne, avec des compétences et des activités identiques, vont partir en retraite avec des montants de pension bien supérieurs à celui auquel je vais pouvoir prétendre dans la situation actuelle. L'écart entre l'indice réel terminal de fin de carrière entre mes collègues reclassifiés et le mien sera de….. points d'indice réel.

Pour rappel, dès 1997, le rapport Delebarre stigmatisait cette situation scandaleuse imposée aux agents reclassés de la Poste et de France Télécom. Il demandait au gouvernement de prendre des initiatives pour régulariser la situation des fonctionnaires dits « reclassés ».

Des négociations viennent de s'ouvrir entre Orange et les organisations syndicales représentatives, aussi je souhaite vivement que des mesures à la hauteur **du préjudice subi depuis plus de 23 années** par les agents reclassés de FT- Orange soient adoptées.

Un financement doit être alloué afin de mettre en œuvre des mesures exceptionnelles compensatoires pour répondre de manière honorable à ma situation et celles des agents « reclassés » ; c'est de la responsabilité commune et entière de l'Etat et d'Orange.

Je vous rappelle que **mon indice terminal de fin de carrière sera inférieur de plus de 60 points d'indice à celui d'agents** à carrière et compétences égales, si aucune mesure compensatoire n'est mise en œuvre **avant mon prochain départ en retraite.**

J'espère que vous tiendrez compte de ma requête par la mise en œuvre de mesures à hauteur du « dysfonctionnement » de l'Etat, pour plus d'égalité de traitement avec agents reclassifiés.

Dans l'attente de voir évoluer favorablement ma demande,

Veuillez agréer, Madame la Ministre et Monsieur le Président du groupe Orange, l'expression de ma très haute considération.

Un agent Fonctionnaire d' Etat à part en entière

NOM Prénom
Signature